

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le
Mardi 06/10/2020
Périodique 1.660
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : luc.looze.rgcc@gmail.com

CONVOCAION REUNION DU **MARDI**
20/10/2020 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à
Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE

18H00 Match :FC PAYS NOIR – BOIS DU
PRINCE du 03/10/2020 (5-5)
ARBITRE : Monsieur El Maachi Soufien (PO)
JOUEUR : Marbais Raphael 07/07/81 BOIS DU
PRINCE (PO)

LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE

AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Réunion du 06/10/2020 et matchs du
03/10/2020

* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non
rentrées ou retard :

* R. N.C. ou R. = Résultats non
communiqués ou retards :

2.FC MARCHIENNE	3X3 €
3.ECOLE CHAMPIONS	1X3 €
4.FC ANTHONY	1X3 €
14.RED LIONS	
F.A. Incomplète	1x10 €
18.FC KAOS	
Forfait 3° Inf	1x35 €
Forfait Général	1X120 €
Frais Arbitrage Forfait	1x34 €
(Article 26)	
22.RFC SONACA	2X3 €
24.WILLEM'S TRAVEL	
Forfait 1°inf	1x25 €
36.JS MARCHIENNE	1X3 €
46.CHU CHARLEROI	1X3 €
49.FC PAYS NOIR	
F.A. Incomplète	1x10 €
59.ELAQSA UNITED	6X3 €
60.AS GERPINNES	
F.A. Incomplète	1x10 €
63.BOIS DU PRINCE	1X6 €
71.SPORT AMITIE FP	2X3 €

FORFAIT

DIVISION2

A partir du 10/10/2020 le club FC KAOS déclare
forfait général
pour la saison 2020 - 2021

MODIFICATION

Les classements et résultats
seront modifiés

FEUILLES D'ARBITRE

Pour éviter les amendes utiliser uniquement
les timbres PRIOR

COVID 19

**Nous vous rappelons que en cas de
contamination au sein de votre club vous
devez impérativement prendre contact
avec Mr LOOZE afin de prendre les
mesures nécessaires concernant le report
de vos matchs de championnat
Ne prenez aucun risque il y va de votre
santé et celle des autres**

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du
RGCC LE Mardi **20/10/2020 à 18h00** (si
besoin, voir convocation(s))

NOUVELLES MESURES COVID

Face à la recrudescence des cas de
coronavirus au sud du pays, les cinq
provinces wallonnes ont été placées en
niveau d'alerte 4, soit le niveau d'alerte
maximal. Plusieurs mesures sont dès lors
prises, ont annoncé chaque province dans
des communiqués distincts. Elles entreront
en vigueur demain/samedi pour une durée
d'un mois.

Dans les provinces de Hainaut, Namur,
Liège et Luxembourg, les buvettes,
cafétérias et autres débits de boissons des
infrastructures sportives doivent fermer
dès demain/samedi. Aucune vente et
distribution de boissons ne pourra avoir
lieu durant un événement sportif (en ce
compris les entraînements). Les vestiaires
et douches ne sont accessibles qu'aux
pratiquants de l'activité sportive et aux
encadrants (entraîneurs, kinés, délégués).
Ils doivent être fermés 45 minutes après
l'activité sportive et aucune boisson
alcoolisée n'y est autorisée.